

Dieu, dans sa miséricorde, a fait connoître à toutes ces Puissances en même-tems, la voye par laquelle il vouloit qu'elles se réconciliaient & rendissent la tranquillité aux peuples qu'il a soumis à leur gouvernement. Elles ont envoyé leurs Ministres Plénipotentiaires à *Aix-la-Chapelle*, où ceux du Roi Très-Chrétien, du Roi de la Grande-Bretagne & des Etats Généraux des Provinces-Unies, étant convenus des conditions préliminaires d'une pacification générale, & ceux du Roi Catholique, de l'Impératrice-Reine de Hongrie & de Bohême, du Roi de Sardaigne, du Duc de Modene & de la République de Gènes, y ayant accédé, une cessation générale d'hostilités par mer & par terre en est heureusement résultée.

A l'effet de consommmer dans le même lieu d'*Aix-la-Chapelle*, le grand ouvrage d'une paix aussi convenable à tous que solide, les Hauts-Contractans ont nommé, commis & munis de leurs pleins-pouvoirs, les très illustres & très-excellens Seigneurs pour leurs Ambassadeurs Extraordinaires & Ministres Plénipotentiaires, savoir :

Sa Sacrée Majesté Très-Chrétienne, les Seigneurs Alphonse-Marie-Louis Comte de Saint Severin d'Arragon, Chevalier de ses Ordres, & Jean-Gabriel de la Porte du Theil, Chevalier de N. D. du Mont-Carmel & de St. Lazare de Jerusalem, Conseiller du Roi dans ses Conseils, Secrétaire de la Chambre & du Cabinet de Sa Majesté, des Commandemens de Mgr. le Dauphin & de Mesdames de France :

Sa Sacrée Majesté Britannique, les Seigneurs Jean Comte de Sandwich, Vicomte de Hinchinbroek, Baron de Montagu de St. Neots, Pair d'Angleterre, premier Seigneur-Commissaire de l'Amirauté.